
JOURNAL GÉNÉRAL

DE FRANCE.

Du Lundi 2 Juillet 1792.

NOUVELLES ÉTRANGÈRES.

D'Etenheim, 13 juin.

UN soldat du régiment de Klebec, dont un bataillon est en garnison à Lahr, petite ville à deux lieues d'ici, a été saisi au moment où il prêchoit dans une auberge le plus saint des devoirs, et excitoit plusieurs de ses camarades à chasser leurs officiers. Il a été conduit en prison, et 36 heures après il été condamné, par arrêt de la justice militaire, à avoir la tête cassée, ce qui vient d'être exécuté ce matin à neuf heures.

De Manheim, ce 26 juin. Le corps franc de Mirabeau va être embarqué sur le Mein, à deux lieues de Francfort, et sera transporté aux Pays-Bas, probablement à la solde du roi apostolique.

L'électeur de Bavière vient de se déclarer en faveur du traité d'alliance fait entre les cours de Vienne et de Berlin. — Notre ville va être mise en état de défense.

Berlin, 20 juin. Les 18000 Russes qui marchent contre les Français, feront une route de 200 milles, traverseront la Prusse orientale et occidentale, la Silésie, la Bohême, le cercle de Franconie, et se porteront de là sur la frontière de France.

Extrait d'une lettre de Coblenz.

» Nous voyons chaque jour arriver des troupes qui filent dans les Pays-Bas. Le 4 Juillet, il y aura au dessus de Francfort, dans le Briggaw, la Lorraine, et l'Alsace plus de 150,000 hommes pour couvrir le

couronnement de l'Empereur ; il se fait le 12. L'armée Prussienne qui doit agir entre la Lorraine et l'Alsace vient dans l'Electorat de Trèves. Le 2 Juillet la première Colonne de 30,000 Prussiens arrivera ici et campera ; la 5^e. qui est la dernière sera arrivée le 20. J'ai vu entre les mains des fourriers Prussiens leur marché fait avec les fournisseurs : il est écrit en Français et en Allemand. L'armée de Prusse dans cette partie sera de quatre-vingt mille hommes, commandée par le Roi en personne et son fils le Prince Royal. Les Autrichiens y auront aussi 80 mille hommes, sous les ordres du Prince de Saxe de Cobourg ; entre ces deux armées sera celle des Bourbons composée de 60 mille hommes, aux ordres du Prince de Condé : 30 mille Emigrés ou Régimens sortis de France ou de nouvelle levée, 15 mille Prussiens auxiliaires et 15 mille Hessois formeront cette armée. Toutes les trois seront aux ordres du Roi de Prusse. — Dans les Pays-Bas, il y aura en armée d'exécution 80 mille Autrichiens, commandés par l'Empereur en personne, 80 mille Prussiens aux ordres du Prince Ferdinand de Brunswick, les Russes seront commandés par M. de Nassau.

M É L A N G E S.

Au quartier général, à Menin le 28 juin.

Sire, déjà je pouvois me flatter de quelques progrès et de beaucoup de zèle dans mon armée, lorsque d'affligeantes nouvelles sont venues me soustraire à mes occupations.

Un grand trouble que je n'ose caractériser a régné dans la capitale et jusque dans votre palais. Tous les citoyens de l'empire

en ont été instruits par une proclamation ou chaque sentiment exprime un nouveau titre à la reconnaissance. Je l'ai fait sur-le-champ distribuer à toute mon armée ; je connois trop bien les officiers et soldats que je commande pour douter qu'ils ne partagent la vive émotion que j'ai éprouvée , mon indignation contre les factieux , mon respect pour votre impassible courage , et je me trouve heureux d'être en ce moment l'interprète de mes braves compagnons d'armes , en ayant l'honneur de vous envoyer cette lettre.

Tous ont vu avec admiration que jamais votre majesté n'avoit montré une contenance plus encourageante pour les vrais amis de la liberté et de la constitution , et plus imposante pour ses ennemis. Que votre majesté , fore de notre confiance et de ses intentions , continue à déjouer les complots ; qu'elle soit sûre que par une semblable conduite , elle ne peut manquer de donner toute confiance aux uns , et d'ôter toute espérance aux autres.

Telle est la déclaration franche que j'ai l'honneur d'adresser à votre majesté , avec l'hommage de mon respect. Je prie le roi d'ordonner à son ministre de se rendre en cette occasion l'interprète de mes sentimens auprès de l'assemblée nationale.

Signé, le maréchal de France
général de l'armée LUCKNER.

J A C O B I N S.

Séance du 28, M. Héraldi président.

Dans la crise fatale où nous sommes , dit M. Chabot , le peuple seul souverain peut seul agir et nous intimor sa volonté. Seul il a toujours le droit de changer son gouvernement. Le côté gauche , sans doute se levera et dira au peuple sauve toi , car tes représentans ne peuvent te sauver. Quand la cour se trouve appuyée d'un nouveau Cromwell qui conspire contre elle comme contre la liberté , quand la cour dis-je est appuyée par un tel conspirateur , il est impossible que l'assemblée nationale sauve la nation , elle ne peut que dire au peuple , venez , accourez tous.

L'opinant se trompe , reprend M. Brissot : l'audace de Lafayette le perdra , que dis-je , elle l'a déjà perdu.

Je ne partage donc pas les frayeurs de M. Chabot , et je ne dis pas comme lui , la liberté est perdue , parce qu'il a pris fantaisie à M. Lafayette de venir se présenter

en pétitionnaire à la barre. Sans doute l'assemblée nationale aura le courage de châtier l'insolence de M. Lafayette , et je prends ici l'engagement de prouver à la tribune de l'assemblée nationale , que M. Lafayette est coupable de haute trahison.

Le grand Robespierre parle à son tour : pour punir l'attentat , de Lafayette quelle voie , quel moyen employer ? Le moyen est tout simple , il est dans la constitution , c'est le décret d'accusation qui au même moment qu'il livrera sa tête coupable au glaive de la loi , l'enlèvera aux complots dont il est l'appui et la seule espérance. Gardons nous , sur-tout , d'une insurrection partielle , qui sans aucune utilité vous jetterait dans les maux incalculables.

M. Couthon. Je pense comme les préopinans que Lafayette est le plus grand des criminels , et que si le décret d'accusation n'était par porté , il faudrait alors oublier le crime de Lafayette , pour ne plus se ressouvenir que du crime de l'assemblée nationale. Sans doute l'assemblée nationale n'hésitera pas à prononcer le décret d'accusation , mais il est bon de préparer l'opinion , et j'engage tous mes collègues à employer tous les moyens qui sont en leur pouvoir.

Il est important de se réunir pour obtenir le décret d'accusation le plutôt possible. Car Lafayette va travailler son armée.

M. Lasource. Lafayette est donc à Paris

Plusieurs voix. Il est parti à sept heures , il n'y est plus.

M. Lasource. Qu'est venu faire M. Lafayette à Paris ? Il est venu égarer la garde nationale pour l'engager à tirer sur le peuple , et le séparer par là de l'assemblée nationale dont il est le plus ferme appui.

Oui , messieurs , Lafayette est un traître , un conspirateur ; Lafayette est un scélérat , voilà mon opinion , et quoiqu'elle n'ait pas paru être celle de la majorité de l'assemblée nationale ce matin , il ne faut pas vous laisser effayer par la non-réussite de l'appel nominal. Ce dont il est important de se persuader , c'est que voilà le vrai moment où la révolution va commencer.

Paris, 2 juillet.

M. de Lafayette est décidément retourné à son armée , et quoique le féroce Carra eût annoncé que le roi et la reine déguisés en adjudans généraux , devoient partir avec lui ,

leurs majestés sont encore dans leur prison.

— Beaucoup de personnes avoient imaginé que le général ne quitteroit pas la capitale sans avoir porté le dernier coup à la secte impie qui sappe si hardiment les fondemens du trône ; cet espoir ne s'est pas encore réalisé ; les jacobins semblent au contraire vouloir donner plus d'activité que jamais à leur fureur ; ils deviennent d'autant plus audacieux qu'il paroît constant que plus de vingt mille de leurs partisans, qui doivent se recruter dans leur marche , sont partis de Brest, Marseille et Grenoble, pour les soutenir ; on n'envisage pas sans frémir l'avenir terrible qui se présente devant nous....

Depuis que les Tuileries sont fermées , le Palais-Royal est devenu le centre de tous les mouvemens , et le foyer de toutes les passions. Nous avons dit que les jacobins devoient se réunir samedi pour brûler le buste de Lafayette et son mannequin en osier. A neuf heures , il parut une colonne composée d'une centaine de sans-culottes , précédés d'un tambour et de deux gardes nationaux : ils coururent , dans le Palais-Royal , en criant : *vive Pétion , à bas Lafayette , à bas le département , à bas l'état-major , à bas la pétition des notaires , vivent les jacobins !* Cette petite horde de brigands n'éprouva aucun obstacle dans sa marche ; mais la garde nationale ayant été prévenue , de fortes patrouilles se portèrent au Palais-Royal et dissipèrent les groupes , qui se reformoient aussitôt. Pendant deux heures , les cris *vive Pétion ! vivent les jacobins !* furent étouffés par les cris , plus nombreux , de *vive la garde nationale ! à bas les factieux ! à bas les jacobins !* De deux hommes qui se promenoient , l'un reprend : qui ose donc crier à bas les jacobins ? Est-ce un crime d'être jacobin ? je me fais gloire de l'être. On alloit tomber sur lui , lorsqu'il tire avec adresse une écharpe municipale qu'il se met sur le corps , en criant : *respect à la loi.* Ce brigand municipale alloit être puni de son double crime , si la garde nationale , prompte à protéger ses plus ardens ennemis , ne l'eût mis au milieu d'elle.

A onze heures et demie , les groupes n'étoient pas encore dissipés. La garde nationale ayant voulu agir avec vigueur , a été insultée. Huit des plus mutins ont été saisis.

— Aujourd'hui lundi , le conseil général de la commune doit dénoncer la municipalité.

— On a arrêté un colporteur , qui crioit : la grande promesse de vingt mille francs à celui qui apporteroit la tête du r... sur une pique.

— Les fabricateurs de faux assignats qui ont été arrêtés à Passy viennent d'être condamnés à mort.

— On a affiché avec profusion un placard de quelques brigands qui se disent citoyens de Montpellier , et qui avertissent les hommes du 14 juillet , que leur marche vers Paris est décidée , et que leur union épouvantera leurs ennemis. Les protestans de Nîmes et d'Uzès , les assassins de Montoux , la horde que commande Jourdan , les brigands de Marseille , s'avancent , à ce qu'on assure , vers la capitale , et doivent y être rendus pour le 14 juillet.

— C'est aujourd'hui , ou demain , que Brisson doit proposer le décret d'accusation contre Lafayette.

Bulletin de l'armée.

Lukner a dû se replier sur Lille : il a déclaré qu'il ne croyoit pas que son attachement à la nation française lui permit de continuer une conduite offensive vis-à-vis de forces aussi supérieures en nombre et en discipline , et lorsque les dispositions du pays nous sont si peu favorables.

ASSEMBLÉE-NATIONALE-LÉGISLATIVE.

Séance extraordinaire du samedi soir 30 juin.

Un député extraordinaire de la Haute-Garonne (Languedoc) instruit l'assemblée que plusieurs bataillons de ce département sont en route pour Paris. « Quand le veto est venu tout étoit fait , de même pour le décret qui ordonnoit le sequestre des biens des émigrés : tout étoit prêt pour son exécution avant la sanction. »

Loin de blâmer cette démarche inconstitutionnelle , loin de punir des administrateurs coupables , l'assemblée a décrété : « que ses comités lui feront un rapport de l'emploi des volontaires qui pourront , comme ceux de la Haute-Garonne , venir à Paris dans l'espoir d'y former un camp. »

M. Gensonné monta à la tribune et dénonça , d'une manière violente , le ministre de la guerre , qui ordonne , dit-il , à l'armée de Lukner de se replier sur Lille. « Je demande , pour le moment , que le ministre vienne rendre compte sur le champ des

ordres qu'il a donnés ; dans deux jours , je demanderai sa tête. » M. Dumas s'oppose à ce que le ministre divulgue les plans de la campagne. Le plan que je dénonce reprend le député de la Gironde , tient à une intrigue coupable , que je dévoilerai. . . . — Dévoilez-la , dévoilez-la , crient avec force MM. Tarbé , Jaucourt et quelques autres du côté gauche , en s'approchant de la tribune. On crie que M. Gensonné est insulté. Aussitôt M. Laoroix , à la tête de dix députés de son parti , s'avance contre MM. Tarbé , Jaucourt pour venger M. Gensonné. MM. Fauchet , Bazire , Chabot , se précipitent sur leurs pas ; une troisième phalange vient à leur appui. Le président se couvre ; le calme renaît peu-à-peu , et l'on lève la séance.

Séance du dimanche 1^{er} juillet 1792.

Après la lecture de plusieurs adresses pour ou contre les deux décrets de la déportation des prêtres orthodoxes , et la formation d'un camp près Paris , M. Mailhe demande que le ministre rende compte des mesures qu'il a prises pour faire exécuter la loi qui défend à un département d'entretenir des députés auprès du roi. Qu'il rende compte aussi , dit M. d'Averhoul , de l'exécution de la loi sur les sociétés populaires. Les deux propositions sont décrétées. On décrète aussi , avec une précipitation inexcusable , la publicité des séances des corps administratifs , sauf à déterminer les cas d'exception.

M. Lajard et M. Chambonas (ministre des affaires étrangères) , ont communiqué , au comité des douze , des pièces importantes , et qu'on ne peut faire connoître publiquement. On demande un comité général. Après une longue discussion , on passe à l'ordre du jour , motivé sur ce que les ministres doivent connoître les pièces qui doivent être lues à l'assemblée.

On renvoie au comité des douze la demande d'un juge de paix , qui est incertain s'il peut décerner un mandat d'amener contre M. Jouneau , poursuivi pour la querelle avec M. Grangeneuve.

La pétition *des notaires* , revêtue de près de 40 mille signatures , a été lue , applaudie par un côté , et huée par les jacobins et les tribunes.

Quatre députations viennent tour-à-tour dénoncer Lafayette comme un intrigant , un lâche , un factieux , un audacieux , un ennemi de la constitution , un hypocrite , un faux patriote , etc.

AUX DÉPUTÉS.

Ce placard ayant été arraché sur le champ de tous les lieux où il étoit , a été recueilli par les papiers publics.

— Nous vous avons demandé le bonheur , vous nous l'avez promis , mandataires infidèles ! nous voilà sans loi , sans monarque et sans Dieu. D'un pied sacrilège vous avez renversé l'autel ; vous traîniez hier le sceptre dans la fange ; à votre voix le peuple dans son délire a ceint le diadème. La France n'est plus qu'un grand ulcère , et les nations détournent , en la voyant , la tête avec horreur.

Il est une providence , et nous allons porter tout le poids de vos crimes. La terre sera d'airain , bientôt vous entendrez le laboureur redemander au ciel le pain de ses enfans. . . . Homme-simple qu'ils égarent ! Epargnez-leur l'horreur de la génération qui l'élève ; brisez-leur le crâne contre la pierre ; tu ne leur a donné que la vie , qu'ils te doivent la mort.

L'être qui se plaint , qui ne peut pas se nommer à présent , mais qui se nommera , aimoit la constitution. Au seul nom de liberté mon ame indépendante et fière , s'étoit ouverte à toutes les douceurs de l'espérance. J'attendois cette liberté , l'idole de mon cœur , avec l'impatience d'un amant , et vous avez jeté dans mes bras un fantôme dégoûtant. Perfides ! Non , la licence n'est pas la liberté.

Monarque infortuné , reine auguste , malheureuse , si tout mon sang répandu pouvoit éloigner de vous les couleuvres qu'ils vous font dévorer , le fiel dont ils vous abreuvent , oh ! vos malheurs seroient finis. Pourquoi donc ne puis-je que vous plaindre ? Pourquoi , quand le crime ose tout , peut tout , pourquoi la probité timide et coupable , se contente-t-elle de faire des vœux et de gémir ?

Par un ci-devant lieutenant de gardes nationales.

Pour 155 liv. en assignats on a 100 liv. en argent. Louis d'or , 15 liv.

L'Abonnement de ce Journal , qui paroît tous les jours , est de 30 liv. pour Paris , & 36 liv. pour la Province , port franc. Le Bureau est rue neuve Saint-Augustin , Hôtel de la Correspondance.